



**Décision n° CODEP-MRS-2018-045384 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 novembre 2018 autorisant le CEA à modifier de manière notable le plan d'urgence interne commun aux installations nucléaires de base du centre de Cadarache**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 593-15 ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment ses articles 4 et 26 ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DR 27 du 21 décembre 2017 ; ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier CEA/DEN/CAD/DIR/ CSN DR 1 du 5 janvier 2018 ;

Considérant que, par courrier du 21 décembre 2017, complété par courrier du 5 janvier susvisés, l'exploitant a demandé l'autorisation de modifier le plan d'urgence interne commun aux installations nucléaires de base du centre de Cadarache,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le CEA, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier le plan d'urgence interne commun aux installations nucléaires de base du centre de Cadarache dans les conditions prévues par sa demande susvisée relative à la mise en œuvre des indices 10a et 10b de ce document.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification,
- par les tiers, dans un délai de deux ans à compter de sa publication.

### **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 16 novembre 2018.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
Le directeur des déchets,  
des installations de recherche et du cycle**

**Signé par**

**Christophe KASSIOTIS**